

politique en vigueur dans sa préfecture. Cependant, il était évident qu'à ce système seul, si fatalement réprouvé, étaient dues les bonnes dispositions manifestées par les populations.

M. de Lezay, qui reconnaissait dans les aveux du prince les insinuations malveillantes d'une cabale acharnée, chercha, dans un discours respectueux et ferme, à dissiper les impressions fâcheuses élevées dans l'esprit du duc d'Angoulême : il y réussit. Mais les plaintes recommencèrent avec plus d'insistance, et l'effet de ces dénonciations sur l'esprit de tous les membres de la famille royale fut tel, que M. de Lezay s'aperçut plus tard qu'elles avaient laissé des traces ineffaçables dans leur mémoire.

L'orage dissipé de ce côté, reprenait avec plus d'intensité d'un autre. Les épurations réclamées à grands cris s'étaient bornées dans le département à un simple changement de résidence. La députation, qui croyait voir des adversaires politiques dans les fonctionnaires conservés, prit de l'ombre et se plaignit hautement. M. de Lezay, dans l'intérêt de sa justification, dut échanger une longue et minutieuse correspondance avec le ministre et les députés. Le résultat en fut encore favorable pour lui. Mais le repos qu'il lui donna, ne fut pas de longue durée. La réaction s'attaqua aux sous-préfets dont elle exigeait impérieusement la révocation. Probes, dévoués, instruits, rien aux yeux de leur supérieur ne motivait l'ostracisme dont elle les menaçait. Dans un voyage à Paris, en 1816, il fit, pour les sauver, auprès de M. de Vaublanc, alors ministre de l'intérieur, les démarches les plus actives; mais bien loin d'avoir gagné leur cause, il emporta, de l'audience du ministre, la certitude de sa propre disgrâce. Il en attendait la nouvelle, lorsque M. Lainé fut appelé au Ministère de l'intérieur.

C'était en mai 1816. L'entrée au pouvoir de cet homme d'État, dont les convictions modérées différaient peu des